Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 140 (2014)
Heft: 15-16: Manifestations paysagères

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PAGES sia

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

LE PRÉSIDENT DE LA SIA, STEFAN CADOSCH, AU SUJET DES RÈGLEMENTS RÉVISÉS

Lors de la dernière assemblée des délégués, les membres ont approuvé la publication des règlements révisés pour les prestations et les honoraires (RPH), ainsi que deux normes de compréhension. Le comité de la SIA a supervisé la révision de ces documents d'importance majeure pour la SIA pendant toute la phase d'élaboration. Le président de la SIA, Stefan Cadosch, explique leur importance et porte un regard vers l'avenir dans le domaine des règlements.

Stefan Cadosch (© Reto Schlatter)

Michel Kaeppeli : Monsieur Cadosch, les règlements de la SIA ont-ils encore une raison d'être à notre époque libérale ?

Stefan Cadosch : Il est vrai que le monde a beaucoup changé depuis la publication du premier règlement en 1899. Mais nos outils de travail ont eux aussi été perfectionnés à intervalles réguliers depuis cette date. Au cours de ces dernières années, ce sont certainement les changements des directives liées au droit de la concurrence qui ont eu les plus fortes répercussions sur notre domaine d'activité. Suite à ces changements, le modèle de calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage a été entièrement remanié lors de l'édition révisée de 2003. C'est aujourd'hui le libre marché qui détermine le calcul des honoraires. Avec le document aidant à la détermination du temps prévu, nous proposons une base permettant de définir d'un commun accord les honoraires des planificateurs. Le deuxième grand intérêt de nos règlements est autre : il s'agit des descriptifs des prestations qui structurent le processus de planification et constituent une base efficace pour la communication entre le maître d'ouvrage et le mandataire.

La SIA occupe une position à part puisqu'elle défend aussi bien les intérêts des ingénieurs que ceux des architectes. Quelle importance cela a-t-il pour les RPH ?

Cette cohabitation est en effet une particularité propre à notre organisation. Nous en sommes d'ailleurs très fiers. Nous sommes convaincus que notre modèle regroupant sous un même toit architectes et ingénieurs est exemplaire. Notre société a pour but de favoriser la compréhension entre les différentes disciplines, de construction et de planification, qui se rencontrent dans la pratique et doivent collaborer étroitement. La SIA développe des solutions interdisciplinaires !

La révision des règlements est également à considérer sous cet angle : les commissions ayant participé au processus, soit au total plus de 80 personnes, ont beaucoup œuvré afin d'harmoniser le plus possible les différents documents. Vous imaginez bien qu'il n'est pas simple de concilier les intérêts des architectes et des ingénieurs. Mais c'est un effort qui en vaut la peine s'il permet d'éviter des conflits dans le cadre du travail quotidien. En effet, les litiges génèrent toujours des coûts.

Comment faut-il imaginer l'élaboration de ces outils de travail ?

Toutes nos normes et règlements sont élaborés par les commissions. L'ensemble des membres des commissions travaillent sur une base volontaire, ce qui signifie que les documents intègrent directement les connaissances pratiques des experts. De plus, je dois souligner le fait que la composition de nos commissions est paritaire. Nous ne rédigeons donc pas de tracts de propagande mais discutons ensemble chaque article avec nos partenaires, les maîtres d'ouvrage.

Dans le quotidien professionnel, on constate régulièrement que les prestations de planification sont proposées à des prix extrêmement bas. Quel impact cela a-t-il sur leur qualité ?

Tout le monde n'a pas encore appris à profiter responsablement des nouvelles libertés acquises dans le cadre de la libéralisation du droit de la concurrence. Nous constatons actuellement, et je le regrette, qu'un dumping au niveau des offres présentées est une réalité, ce qui provoque inévitablement une perte en termes de qualité. Le maître d'ouvrage responsable a d'ailleurs reconnu cette tendance. Il sait qu'il est rentable d'investir dans une planification minutieuse, surtout lorsqu'on intègre dans le calcul les coûts du cycle de vie. Cette approche devrait en fait être une évidence à l'ère de la construction durable. Par contre, il n'est pas si aisé d'expliquer cette situation à tous les acteurs impliqués dans le processus de planification et de réalisation. C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons tout particulièrement d'avoir trouvé des partenaires au sein des organisations de maîtres d'ouvrage et des associations de partenaires. Il s'agit cependant de préciser un point : la SIA met à disposition des instruments de travail, mais leur juste utilisation incombe à chacun !

La SIA n'oublie-t-elle pas parfois les maîtres d'ouvrage ?

Bien au contraire ! En tant que planificateurs, nous nous percevons traditionnellement comme les défenseurs des intérêts du maître d'ouvrage. Et nous avons clairement conscience du fait qu'un projet ne peut réussir que si nous collaborons étroitement avec lui. La première condition pour y parvenir est de disposer d'un langage commun. Nous offrons cette base de compréhension avec les RPH. Comme évoqué, c'est la raison pour laquelle nous faisons participer les représentants des maîtres d'ouvrage au processus de leur élaboration. Les descriptifs des prestations assignent également un rôle aux maîtres d'ouvrage et déterminent leurs droits et obligations. Dans toutes les phases d'un projet, il est indispensable que le maître d'ouvrage prenne les décisions requises au bon moment.

Il est de notoriété publique qu'une révision ne résout jamais tous les problèmes. D'autres travaux sont-ils donc prévus dans ce domaine ?

Permettez-moi de commencer par une remarque d'ordre général. Les règlements concernant les prestations et les honoraires représentent un processus de planification tel qu'il est établi au moment de la publication. Les prestations ou les instruments qui ne se sont pas imposés dans la pratique ne peuvent pas être pris en compte dans les RPH. Il en va de même pour la réglementation des détails. Les RPH doivent considérer les choses avec

une hauteur de vue pour être applicables pour un vaste éventail de tâches.
De nouveaux projets sont apparus dans le cadre de la révision. Nos commissions travaillent par exemple sur la manière d'intégrer contractuellement des spécialistes tels que des architectes d'intérieur ou des planificateurs de façades. Un autre thème est le maître d'ouvrage et sa représentation. Le travail ne manque donc pas, même s'il faut souligner que nous aimerions que notre collection de normes reste aussi allégée que possible.

Quelle va être la suite des opérations après la publication des règlements révisés ?
A l'instar du comité, j'ai conscience du fait que nous ne devons pas relâcher nos efforts visant à promouvoir une application correcte des règlements. Il en va de même pour notre engagement pour des honoraires équitables. La publication d'un règlement n'est qu'une première étape – ce n'est qu'après que le travail commence véritablement. Nous devons donc veiller à ce que nos instruments de travail soient reconnus à grande échelle et, surtout, à ce qu'ils soient appliqués correctement. Nous constatons qu'il est nécessaire d'agir dans ce domaine et planifions des mesures adaptées (voir encadré).

Dans le domaine des règlements, quel message le président souhaite-t-il faire passer aux membres ?
S'ils veulent réussir aujourd'hui, les architectes et les ingénieurs doivent non seulement être à la hauteur sur le plan technique mais aussi maîtriser l'organisation de leurs bureaux et notamment la gestion des processus. Les RPH proposent une base efficace pour y parvenir mais une application correcte est indispensable !
Propos recueillis par Michel Kaeppeli, responsable du Département Règlements de la SIA, michel.kaeppeli@sia.ch

Fin octobre 2014, les règlements remaniés seront publiés et prêts à être appliqués. Pour encadrer la publication, la SIA organise des journées d'information au cours desquelles les changements les plus importants seront expliqués. Informations actuelles sur **www.sia.ch/rph**.

Documents :
SIA 102 *Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes*
SIA 103 *Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieur-e-s civils*
SIA 105 *Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes paysagistes*
SIA 108 *Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieur-e-s spécialisé-e-s dans les domaines des installations du bâtiment, de la mécanique et de l'électrotechnique*
SIA 111 *Modèle « Planification et conseil »*
SIA 112 *Modèle « Etude et conduite de projet »*

Date de publication : octobre 2014
Journée d'information : 20 novembre 2014
Inscription à l'adresse : *www.sia.ch/rph*
Cours : dès février 2015

RENCONTRES AU SOMMET POUR L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Les Swiss-US Energy Innovation Days ont pour but de stimuler la collaboration scientifique et économique dans le domaine des technologies énergétiques – partenaire de la manifestation, la SIA était présente à Boston.

Table ronde focalisée sur les techniques énergétiques et les installations du bâtiment (© Noemi Bünter)

Lorsque le Who's Who de l'innovation suisse en matière d'énergie se retrouve au même endroit, c'est pour un événement spécial ou un lieu particulier. Les deux cas de figure étaient en l'occurrence réunis lors des Swiss-US Energy Innovation Days, organisés par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et swissnex Boston du 9 au 12 juillet : la manifestation a été lancée par l'exposition *Watt d'Or – Swiss Energy Excellence*, présentée pour la première fois à Boston. Abritant les universités de pointe que sont le MIT et Harvard, la ville de la côte Est représente en outre un centre d'innovation majeur sur le plan international.
De nombreuses institutions de recherche, entreprises et associations actives dans le domaine énergétique, ainsi que des représentants du monde politique et de l'administration des deux pays ont répondu à l'invitation. Les conférences et débats ont motivé des échanges bilatéraux à tous les niveaux. Les participant-e-s ont activement discuté et réseauté durant quatre jours, chacune des parties explorant les opportunités d'une collaboration renforcée en matière d'énergie.
Une impulsion politique a été donnée par la visite de la Conseillère fédérale Doris Leuthard, qui a verni l'exposition *Watt d'Or* ouvrant officiellement les Energy Innovation Days. Le Watt d'Or (*www.wattdor.ch*) est une distinction que l'OFEN remet chaque année depuis 2007 à des prestations d'exception dans le domaine énergétique. L'exposition rassemble un choix de projets lauréats parmi les 50 distingués au cours des huit éditions. Elle demeurera visible à Boston jusqu'à mi-septembre 2014, après quoi elle poursuivra son parcours avec d'autres haltes à l'étranger.
Dans ce cadre, la SIA et Switzerland Global Enterprise (S-GE) avaient organisé un programme focalisé sur les techniques énergétiques et les installations du bâtiment. A côté d'une trentaine de professionnels suisses, l'événement a attiré plus de 50 expert-e-s des Etats-Unis. Les conférences suivies de tables rondes ont permis de se faire une bonne idée des avancées en cours dans les deux pays et montré que la Suisse tenait parfaitement son rang dans ce contexte. Il serait toutefois erroné de s'en tenir aux acquis : beaucoup d'intervenants ont en effet insisté sur le fait que seuls des efforts de longue haleine et la quête permanente d'améliorations permettront finalement d'atteindre les objectifs visés.

RECHERCHE ET ÉCONOMIE SUR UN MÊME BATEAU

Des chercheurs passionnés et des entrepreneurs ambitieux ne sont cependant pas automatiquement synonymes de progrès technologiques. A côté de conditions cadres favorables, le développement de solutions novatrices dépend encore d'une étroite collaboration entre les entreprises et les institutions de recherche. Cela est illustré par plusieurs succès : côté helvétique, on peut citer l'enduit thermo-isolant haute performance, développé conjointement par Fixit AG et l'Empa, qui a obtenu le Prix suisse environnement 2014 dans la catégorie innovation. Ou l'entreprise suisse BELIMO Automation AG, qui a pu attester du succès de sa nouvelle Energy Valve Technology avec le MIT, en accroissant en même temps considérablement l'efficacité du système de refroidissement installé sur le campus. Un transfert de connaissances d'un type particulier entre la Suisse et les Etats-Unis est également à l'œuvre sur le nouveau Campus Novartis de Boston/Cambridge, où les expériences engrangées à Bâle sont intégrées de manière ciblée au grand projet de construction en cours.
Malgré des conditions initiales parfois très différentes en Suisse et aux Etats-Unis, les deux parties se rejoignent pour identifier la pénétration des marchés et l'acceptation des solutions innovantes comme champs d'action prioritaires. A côté des réseaux et des bâtiments intelligents, il faut aussi des maîtres d'ouvrage et des usagers intelligents pour exploiter tout le potentiel des réponses existantes.

« Energy Efficiency is not sexy » est l'une des formules employées face au défaut de conscience de nombre d'acteurs. Des efforts de sensibilisation et de marketing spécifiques peuvent contribuer à augmenter la compréhension de ce qu'est l'efficacité énergétique et accroître son attrait. Sur le plan du marketing et de l'entreprenariat en particulier, la Suisse aurait encore beaucoup à apprendre des Etats-Unis comme, l'ont unanimement reconnu les participants helvétiques. Cela en appliquant sciemment la recette que Lino Guzella, ancien recteur et nouveau président de l'EPFZ, a donnée dans sa présentation : « We take the best of everything ! ».

Myriam Barsuglia, responsable SIA-International, myriam.barsuglia@sia.ch

SiaPay : CALCULATEUR DE SALAIRES MOBILE POUR ARCHITECTES ET INGÉNIEURS

Une nouvelle application permet désormais la consultation sur supports mobiles des salaires appliqués dans la branche des études et de la construction, avec les données de référence (benchmarking) correspondantes.

Avec ses associations partenaires (USIC, FAS, IGS, FSAI, SICC, FSU, ASEP, FSAP), la SIA enquête régulièrement sur la rémunération des professionnels actifs dans la branche des études et de la construction. Une nouvelle application permet désormais de consulter depuis des supports mobiles les données salariales et les références compilées pour chaque domaine de spécialité. L'application renseigne sur les salaires des architectes, des architectes paysagistes, des ingénieurs, des spécialistes de l'environnement, des ingénieurs-géomètres et du génie rural et des ingénieurs en installations du bâtiment. L'utilisateur obtient le résultat désiré via une seule fonction de menu : l'indication du statut hiérarchique, de la fonction, de l'âge, du sexe et de la région aboutit au profil salarial correspondant, avec la mention du nombre de données disponibles et le montant du salaire annuel brut moyen.

Le calcul est établi à partir des résultats de l'enquête sur les salaires menée tous les deux ans. Les chiffres actuels sont basés sur l'enquête 2013 qui a compilé plus de 9000 salaires auprès de quelque 570 entreprises suisses. L'application est disponible en français, en italien et en allemand sur l'App Store au prix de CHF 8.-. Pour davantage de détails (données sur les valeurs médianes, p. ex.), un abonnement pour PC et MAC peut être commandé sur le site internet : *http://benchmarking.sia.ch.*

CONSULTATIONS POUR LES PROJETS DE NORMES prSN 506500, prSN 506504 ET prSIA 112/2

La SIA met en consultation les projets de normes suivants :

- prSN 506500 *Code des frais de construction CFC*
- prSN 506504 *Code des frais de construction pour hôpitaux CFH*

Les normes SN 506500 *Code des frais de construction CFC*, édition 2001, et SN 506504 *Code des frais de construction pour hôpitaux CFH*, édition 2003, sont très utilisées, notamment dans la phase d'exécution et lors du décompte des coûts. La répartition des coûts en fonction des types de travaux doit donc être revue afin de proposer des mises à jour parallèles aux codes orientés éléments que sont le *Code des coûts de construction Bâtiment eCCC-Bât* et le *Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC.*

Des avancées techniques majeures se sont en effet imposées depuis les dernières éditions du *Code des frais de construction CFC* (2001) et du *Code des frais de construction pour hôpitaux CFH* (2003), en particulier dans le domaine des installations du bâtiment, respectivement des équipements hospitaliers. Le but de la révision est d'intégrer ces modifications, tout en éliminant des postes de frais devenus obsolètes. L'articulation des contenus et la présentation en quatre langues sont en revanche maintenues.

La SIA met également en consultation le projet de norme :

- prSIA 112/2 *Construction durable – Génie civil et infrastructures*

Les projets de normes (version allemande et française) sont disponibles sur le site internet : *www.sia.ch/consultations.* Pour des prises de position, nous vous prions de bien vouloir utiliser le formulaire électronique qui peut être téléchargé au même endroit. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre en considération les prises de position nous parvenant sous une autre forme (lettre, documents pdf). *(sia)*

prSN 506500 Code des frais de construction CFC et prSN 506504 Code des frais de construction pour hôpitaux CFH
Délai pour prise de position : 30 septembre 2014
courriel : *giuseppe.martino@sia.ch*

prSIA 112/2 Construction durable – Génie civil et infrastructures
Délai pour prise de position : 31 octobre 2014
courriel : *VL112-2@sia.ch*

LA COMMISSION SIA 144 RECRUTE !

Une personne professionnelle est recherchée afin de compléter la commission SIA 144 « Appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture ». Les candidatures romandes et/ou féminines sont particulièrement bienvenues.

Les commissions de la SIA s'occupent de domaines de spécialité définis, pour lesquels elles élaborent ou révisent des règlements, des cahiers techniques ou d'autres documents de ce type. Une fois leurs travaux approuvés, elles assurent le suivi des publications correspondantes, en favorisent l'application et observent leur impact sur le marché et les activités des différents acteurs impliqués.

Pour les personnes intéressées à s'impliquer dans la commission, des renseignements sur le cahier des charges et le profil recherché figurent à l'adresse suivante :
www.sia.ch/postes-vacants *(sia)*

form

Les normes SIA 102, 103, 108 et 112 (Module 1) / Prestation et Honoraires (Module 2)
18 septembre 2014, Lausanne,
14h30 – 16h30 / 17h00 – 19h00
Code LHO17-14, inscription : *www.sia.ch/form*

Norme SIA 380/1 – Edition 2009
17 septembre 2014, Yverdon, 13h30 – 17h30
Code FE3, inscription : *www.fe3.ch*

Séminaires Vendages fiscale
17 septembre 2014, Lausanne, 17h30 – 19h30
Code BDO, inscription : *www.bdo.ch*

Finances pour les architectes et les ingénieurs (Module 1) / Module 2
18 / 19 septembre 2014, Lausanne, 8h30 – 17h30
Code FF11-14 / FF12-14, inscription : *www.sia.ch/form*

Expertise économique dans l'immobilier
20 septembre 2014, Lausanne / Fribourg, 9 mois
Code CAS, inscription : *http://expertise.epfl.ch*